

Madame Ghislaine DOEUFF est élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le procès-verbal du 25 février 2010.

2010 - 28 - CREATION DE POSTES SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire indique que suite à la retraite de notre ATSEM et à l'ouverture de l'accueil de loisirs sans hébergement nous devons tout d'abord :

- Porter à temps complet le poste d'un adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, affecté à l'école, à compter du 1^{er} avril 2010,
- Créer deux postes d'adjoint d'animation, pourvus par deux adjoints techniques territoriaux actuellement en fonction à l'école, à temps complet pour l'ALSH, à compter du 1^{er} juin 2010.

Le Conseil à l'unanimité, **accepte** d'ouvrir les postes ci-dessus et **charge** Monsieur le Maire de signer l'arrêté correspondant.

2010 – 29 - RECRUTEMENT PAR CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) D'UN ADJOINT TECHNIQUE AFFECTE A L'ECOLE

Monsieur le Maire propose l'ouverture d'un poste, à temps non complet (24 heures par semaine) d'adjoint technique territorial, en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour une durée de 12 mois pour l'école, à compter du 1^{er} avril 2010.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'ouvrir d'un poste d'adjoint technique en CAE,
- **Autorise** M. le Maire, à pourvoir à ce poste et à signer la convention entre l'Etat et l'employeur.

2010-30 - TARIF 2010 DES COLUMBARIUMS

Monsieur le Maire propose, suite à une omission lors du vote des tarifs communaux, le tarif de 1.115 € pour une concession de 30 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le tarif proposé.

2010-31 - TEMPÊTE XYNTHIA : ACCEPTATION DES AIDES D'URGENCE VERSEES PAR LA REGION

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir accepter les aides versées aux sinistrés par la région d'une valeur de 500 à 1.500 €. Le montant actuellement attribué s'élève à 50.000 € et 76 familles ont pu en bénéficier. Cette somme est versée par M. le Trésorier Principal de Saint-Martin de Ré, en présence des services du Conseil Régional.

Si des besoins nouveaux apparaissent, il nous sera possible de solliciter le versement d'une aide supplémentaire.

M. le Maire ajoute que le Conseil Régional a également mis à disposition des sinistrés, des véhicules pour une durée de quinze jours, renouvelable une fois. Sur la commune, quatorze voitures ont été ainsi mises à disposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les aides d'urgence versées par la région et précise qu'un titre sera émis à l'article **7713** " Libéralités reçues" et les aides payées aux personnes sinistrées feront faire l'objet d'un mandat au **6745** " Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé".

2010-32 : TEMPÊTE XYNTHIA : SAISINE DE L'ARTICLE 35-II al. 1 DU CODE DES MARCHES PUBLICS

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à saisir l'article 35-II al. 1 du code des marchés publics pour l'ensemble des travaux à venir suite à la tempête Xynthia. En effet, les destructions engendrées par la tempête constituent des circonstances imprévisibles qui nous permettent de passer des marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence, dans le respect de la circulaire du 19 mars 2010.

Les travaux recensés actuellement sont :

- La remise en état des pontons et des portes d'écluses,
- La capitainerie et la base nautique,
- Le logement n°1 rue du Havre,
- La réfection des voies et trottoirs endommagés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise M. le Maire, à utiliser l'article 35-II al. 1 du CMP, seulement pour les travaux résultant de la tempête Xynthia.

2010 – 33 – MOTION EN FAVEUR DE LA FILIERE PINEAU DES CHARENTES

M. le Maire, suite au courrier de M. le Président de l'Association des Maires de Charente-Maritime, soumet la motion concernant la filière Pineau des Charentes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu M. le Maire et pris connaissance de la motion **l'approuve** à l'unanimité.

2010 - 34 - ETUDE PREALABLE A LA RESTAURATION INTERIEURE DE L'EGLISE SAINT-ETIENNE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre du 16 février 2010 de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, conservation régionale des monuments historiques.

Ce courrier propose une opération d'étude préalable à la restauration intérieure de l'église Saint-Étienne d'Ars en Ré (Charente-Maritime) sur le budget 2010 du Ministère de la Culture et de la Communication.

Cette opération est évaluée à 15.492 € HT (montant subventionnable des travaux) pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 35,01 %, soit 5.423 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le programme de travaux pour un montant de 15.492 € HT (soit 18.528,43 € TTC),
- **Sollicite** l'aide financière de l'Etat, soit 5.423 €.

2010 - 35 - REGIE DE RECETTES « ALSH : MELI MELO D'ARS »

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de créer une régie de recettes pour l'ALSH qui ouvre à compter du 1^{er} avril.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette création et autorise M. le Maire à parapher l'arrêté de régie.

2010 - 36 - ECHANGE DE PARCELLES

Monsieur le Maire propose l'échange d'une parcelle communale cadastrée ZD 270, non bâtie, sise au lieu-dit Beauregard, contre la parcelle AC 37, non bâtie, sise au lieu-dit Le Graffaud.

Cet échange nous permettrait d'accroître la capacité de notre parking existant.

Le propriétaire de la parcelle concernée a, par courrier du 19 février 2010, donné son accord pour cette transaction.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve cet échange, dit que les frais notariés seront à la charge de la commune et autorise M. le Maire à parapher tous les documents concernant cette transaction.

2010 - 37 - LOYER DU LOCAL DE LA PETITE GARE

Monsieur le Maire indique au Conseil que le loyer du local de la petite gare arrive à expiration au 31 mars 2010.

M. M. NEVEUR demande si une vérification du bâtiment a été effectuée, car des fissures sont présentes.

M. JP. NEVEUR répond qu'une visite a été faite l'année passée et qu'à ce jour les locataires n'ont pas émis de remarques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **indique** que le montant mensuel du loyer pour la partie occupée le Café du commerce s'élèvera, à compter du 1^{er} avril 2010, au montant de 127,80 €.

2010 - 38 - LOYER DE LA PETITE GARE

Monsieur le Maire indique au Conseil que le loyer mensuel de la petite gare arrive à expiration au 31 mars 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **indique** que le montant du loyer pour la partie occupée par un artiste peintre s'élèvera, à compter du 1^{er} avril 2010, au montant de 319,25€.

2010 - 39 - TARIFS 2010 DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

Monsieur le Maire propose au Conseil d'appliquer, après l'avis favorable de la commission des affaires scolaires les tarifs 2010 pour l'ALSH comme suit :

TARIFS 2010 ALSH

	<i>Moyenne Ile de Ré</i>	Journée	½ journée	Vacances abonnement hebdomadaire	Périscolaire matin ou soir	Périscolaire abonnement
Passeport CAF	9,08	9	5	40,5	2	20
Allocataire uniquement	10,83	11	6	49,5	2,1	24
Non allocataire	12,71	12,5	7	56,5	2,2	28

Ces tarifs comprennent la fourniture du goûter, le déjeuner n'est pas compris puisqu'il est fourni par les parents (jusqu'en septembre). Une participation de 3 € supplémentaire sera demandée par famille, pour toutes les activités qui nécessitent un transport.

Tout parent qui viendrait chercher leur enfant après l'heure de fermeture se verra appliquer une somme de 8 € supplémentaire par demi-heure, en précisant que toute demi-heure commencée sera due.

Le Conseil **approuve** à l'unanimité les tarifs 2010 de l'ALSH.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2010-23 DU 25 FEVRIER 2010

INFORMATIONS DIVERSES

➤ M. le Maire fait part au Conseil des informations suivantes :

- Le courrier du Conseil Régional relatif aux affectations d'aides régionales s'inscrivant dans le cadre de règlements régionaux.

- Les dons au CCAS accordés par des administrés suite à la tempête Xynthia.

➤ M. M. NEVEUR informe ses collègues que la rue du Havre sera ouverte à compter du 2 avril prochain. En ce qui concerne la rue de la Boire et la venelle du Paradis, les travaux se termineront fin avril.

QUESTIONS DIVERSES

➤ M. A. HERAUDEAU demande pourquoi la sirène n'a pas sonné le soir de la tempête. Si nous avons pu prévenir plus rapidement les administrés, certaines personnes auraient pu agir sans perdre de temps.

M. M. JAUFFRAIS précise que la sirène ne pouvait pas fonctionner car il n'y avait plus d'électricité sur ce secteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Etaient présents : les membres en exercice.

Etaient absents : Mme. Claudine ROULON (donne pouvoir à M. Jean-Pierre NEVEUR)
M. Yannick PALVADEAU (donne pouvoir à M. Michel JAUFFRAIS)
Mme Françoise CAILLAUD (donne pouvoir à M. Michel NEVEUR)
M. Eddie NEVEUR (donne pouvoir à M. Christian BRUNET)